

# Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 27 juillet 2017

**Présents** : Claude Vignon, Gilles Breton, Andrée Séquier, Giovanni Cadeddu, Virginie Dal-Pra, Laurent Benoit

L'ensemble du conseil municipal présente ses remerciements à Virginie Perruca pour ses 18 ans de service à la mairie de Saint-Martin.

Le Maire informe le conseil que le déménagement de la mairie dans les locaux rénovés s'effectuera fin juillet, début août.

## Délibérations du conseil

### Travaux d'aménagement de la mairie et de l'agence postale :

→ Le lot n°5 : Menuiserie intérieur bois a été attribué à l'entreprise SARL FROMENT pour un montant de base du marché de 27 368,57€ HT. Après consultation des agents des services techniques, le maire propose de retenir l'option « parquet de la salle de réunion » par souci d'entretien et de longévité, pour un montant de 2 303€ HT. Il convient donc de valider l'avenant de modification du montant du marché. *Voté à l'unanimité.*

→ Le lot n°9 Electricité a été attribué à l'entreprise BESSAT ELECTRICITE pour un montant initial de 29 026,00€. Sur demande de la mairie, divers travaux modificatifs ont été apportés :

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| - Ajout de prises          | - Départ église  |
| - Ajout de luminaires      | - Déplacement du coffret festivités                      |
| - Reprise câblage sous-sol | - Alimentation EDF de la mairie et du logement communal. |
| - Interphone               |  |

Le montant de ces modifications est fixé à 6 062,40€ HT. Après évaluation des plus values et moins values, la modification totale est de 3 515,20€. Le conseil valide l'avenant de modification du montant du marché porté à 32 541,2€. *Voté à l'unanimité.*

### → Travaux de lotissement La Chicoune :

Le Maire rappelle que le lot n°1 du marché des travaux du lotissement de La Chicoune a été attribué au groupement CHEVAL - BLANC pour un montant HT de 94 993,73 €.

Les modifications suivantes ont été demandées aux entreprises :

- Suppression escalier
- Suppression bordures au droit des stationnements

Le montant de ces modifications est fixé à 2 326,00 € HT. Après évaluation des plus values et moins values, la modification totale est de -2 900,35 € HT. Le conseil approuve l'avenant portant le montant total du marché à 92 093,38 €. *Voté à l'unanimité.*

→ Vote de la mise en investissement du nouveau frigo de l'atelier des services techniques, acheté suite à son réaménagement. *Voté à l'unanimité.*

- Vote d'une décision modificative du budget afin d'intégrer :
- le cadeau de départ de l'agent Virginie Perruca
  - l'achat de matériel de voirie

*Voté à l'unanimité.*

### Travaux d'assainissement collectif Tranche 3

Le Maire rappelle que le projet de collecte et de transit des eaux usées des hameaux des Revoux, du Bard, des Biassons et des Berthonnets est en voie de réalisation.

→ Il précise que lors de l'exécution des travaux, des dégâts ont été occasionnés aux cultures, il convient donc d'indemniser les utilisateurs des parcelles concernées.

La Chambre Régionale d'Agriculture a édité un bordereau indemnitaire pour les dommages causés jusqu'en 2013, puis a remplacé ce barème par une prestation payante de calcul personnalisé. Etant donné les superficies touchées et les sommes concernées, le dernier barème en vigueur sera utilisé pour l'indemnisation de cette tranche. *Voté à l'unanimité.*

→ Les canalisations et leurs ouvrages annexes seront établis à demeure, soit dans le domaine public, soit dans le domaine privé.

Pour pérenniser la situation administrative de ces ouvrages et pour permettre à la commune d'en assurer l'exploitation, il convient d'instituer des servitudes à titre réel et perpétuel.

De par sa nature, l'institution des servitudes sera négociée avec les propriétaires fonciers à titre gratuit, des servitudes amiables ayant été signées préalablement aux travaux. *Voté à l'unanimité*

→ Mise en non valeur des sommes restantes d'une facture d'eau et assainissement d'un ancien habitant suite à la validation de son dossier de surendettement. Le conseil accepte à l'unanimité.

→ Renouvellement du bail de location du local commercial sous l'hôtel du Vercors pour 1 an à Mme Mathilde Lomberget-Bourlès, masseur-kinésithérapeute. Le conseil accepte à l'unanimité.

→ Après consultation des élus de Saint-Julien-en-Vercors, ceux-ci souhaitent que l'augmentation du ticket cantine à la rentrée prochaine soit prise en charge pour moitié par la commune et pour moitié par les parents. Le prix du ticket de la cantine pour l'école primaire sera donc de 4,97€.

### Décisions du conseil

→ Concernant l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires pour l'année 2017-2018 :

- Lysiane Eymard sera employée par la mairie de Saint Julien, elle animera les NAP à Saint-Martin avec Myriam Audeyer, soit 3h/semaine de mise à disposition pour la mairie de Saint-Martin.
- Les intervenants retenus pour assurer des animations thématiques aux NAP sont :  
Bertand Labet sur 2 périodes, 1 ou 2h/semaine. Il proposera différentes activités : découverte de la nature, théâtre, musique ...  
Lucile Vincent Roche sur 1 période, proposera un atelier couture (créations diverses)  
Lucie Valentin sur 1 période encadrera une dizaine d'ateliers cuisine, 2h/semaines  
Nolwenn Airieau mettra en place un projet plasticien d'œuvres collectives sur 6 séances.

Ces interventions et les deux postes d'animatrices représentent un budget d'environ 2 700€, financés par les aides alloués à la mairie de St Martin de 90€ pour chaque enfant scolarisé dans la commune. Le reste servira à l'achat de matériel.

Le conseil retient ces propositions.

## **Informations au conseil**

→ La mairie a reçu au mois de juillet un appel à projet lancé dans le cadre du Contrat de Ruralité porté par la Communauté de Communes du Royans-Vercors, auquel elle a répondu avec le projet d'installation de toilettes sèches sur l'aire de pique-nique de Nora. En cas de réponse favorable, le projet serait subventionné à 80% et pourrait être lancé dès la fin d'année 2017.

→ Les deux appartements de DAH au-dessus de l'hôtel du Vercors ont été attribués.

## **Tour de table**

Giovanni Cadeddu : informe le conseil que les travaux pour l'installation de la fibre optique des Moreaux a été décalée au lundi 31 juillet et durera 15 jours. Une déviation sera mise en place.

Gilles Breton :

- indique que les deux huskies qui s'étaient enfuis ont été retrouvés.
- Informe que la taille des arbres autour de l'auberge de Roybon n'a pas arrangé la réception téléphonique. Le correspondant orange et la responsable en charge du dossier au département ont validé l'installation de fils de cuivre pour l'automne, avec rajout de 2 regards.
- Un incident impliquant un enfant à vélo et une automobile s'est produit dans un hameau. Un article sur le site et une newsletter comportant un appel à la vigilance seront rédigés pour rappeler à tous les utilisateurs que la route est un espace partagé.

Laurent Benoit : informe le conseil que la consultation pour l'installation et la pose du terrain multisports sera lancé le 28 juillet.

Le maire : présente la carte postale envoyée par deux élèves de 5<sup>ème</sup> du village pour remercier la participation de la mairie à leur voyage scolaire à Londres au mois d'avril.

*Secrétaire de séance : Andrée Séquier*